

Bruxelles, 22 janvier 2021

## **KBC réagit au verdict rendu par le Tribunal Correctionnel dans le cadre d'un prétendu dossier de blanchiment**

KBC Groupe SA et KBC Bank SA prennent note du verdict qui a été prononcé ce matin par le Tribunal Correctionnel de Gand dans le cadre d'une affaire concernant des allégations de fraude fiscale et de blanchiment d'argent au nom de certains clients belges dans un contexte familial, au sujet de laquelle KBC elle-même a déjà communiqué [le 27 juin 2019](#).

**Le tribunal a complètement acquitté KBC.**

**KBC a toujours été convaincue qu'elle n'avait commis aucun crime. Par conséquent, KBC se félicite de la décision du tribunal, qui confirme la position qu'elle a toujours adoptée, à savoir que KBC a toujours respecté ses obligations légales et n'a jamais eu l'intention de faciliter le blanchiment d'argent.**

### **Historique**

L'affaire porte sur la manière dont quelques clients belges apparentés ont, depuis 2005, rapatrié des fonds étrangers vers la Belgique.

Le dossier avait à l'époque fait l'objet d'une évaluation approfondie et avait été traité par les experts de KBC sur la base des informations dont KBC disposait à ce moment-là. Ces informations, qui portaient notamment sur la régularisation fiscale obtenue par les clients, de même que sur les déclarations de l'avocat des clients, constituaient, selon KBC, des éléments suffisamment probants pour conclure qu'il n'était nullement question de présomption de blanchiment.

KBC soutient les efforts accomplis par les pouvoirs publics pour lutter contre la fraude fiscale et le fait conformément aux règles de reporting en vigueur.

Dans ce domaine, KBC n'a d'ailleurs pas ménagé ses efforts au cours des années écoulées pour implémenter les nouvelles réglementations et leurs nombreuses modifications (notamment les directives sur le blanchiment d'argent, la directive européenne sur l'épargne, FATCA, Common Reporting Standards, etc.)

Les enquêtes menées par KBC au plan interne sur des transactions suspectes éventuelles et qui sont notifiées aux autorités compétentes, suivent des règles très strictes et en respectant toutes les dispositions légales en la matière. KBC investit en permanence dans les outils de support technologique pour ses équipes d'enquêteurs et renforce régulièrement ces équipes par des collaborateurs spécialisés.

---

**KBC Groupe SA**  
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directeur Communication Corporate/  
Porte-parole  
Tél. 02 429 85 45

Service presse  
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens  
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer  
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé  
Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens  
E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)  
Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)  
Restez au courant de nos [solutions innovantes](#)